

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société
du mercredi 5 décembre 2012 Après-midi

03 Questions jointes

Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le plan de surveillance scientifique entomologique suite à la présence de moustiques 'Aedes japonicus' sur la commune de Natoye" (n° 14474)

03.02 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la présidente, je ne vais pas refaire état de l'historique que M. Gilkinet vient de présenter.

Actuellement, deux sites sont sous contrôle grâce à l'application de VectoMax. La dérogation avait été accordée par le ministre de l'Environnement pour que la commune d'Hamois puisse faire procéder à l'application de ce produit sur les différents sites.

D'après les informations en notre possession, des prélèvements et des relevés de pièges sont effectués tous les 15 jours afin d'éviter toute prolifération. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'intervention de la ministre et de son département dans ce dossier où, une fois encore, il était difficile de déterminer les compétences de chaque niveau de pouvoir pour résoudre ce problème de santé publique devant lequel une commune est totalement démunie.

Madame la ministre, j'ai eu le plaisir de vous interroger il y a quelques mois sur ce sujet. J'ai noté que la Conférence interministérielle de l'Environnement (CIE) avait décidé de mettre sur pied en 2011 un groupe de travail Moustiques composé de différentes administrations fédérales et régionales compétentes en matière d'environnement et de santé publique.

Sachant que cette surveillance entomologique relève principalement des Régions mais que par ailleurs, l'Institut scientifique de Santé publique participe activement au groupe de travail et enfin, qu'un projet de plan de surveillance au niveau entomologique est attendu d'ici la fin de l'année pour approbation par la Conférence interministérielle de l'Environnement, j'aurais aimé savoir où en était la mise en œuvre de ce plan.

Ayant été confrontés à cette situation, il est, pour nous, essentiel que des procédures claires soient établies afin de pouvoir y faire face à l'avenir, d'autant plus que ce phénomène risque de se reproduire selon les dires des scientifiques. Avez-vous tiré des enseignements de l'expérience d'éradication des moustiques et larves à Natoye dans le cadre de la mise sur pied d'un tel plan? Qu'en est-il de la procédure préconisée et de la prise en charge de son coût? La commune a pris en charge ce coût, qui avoisinait les 3 500 euros, ce qui n'est pas rien.

03.03 **Laurette Onkelinx**, ministre: Monsieur le président, je trouve magnifique que Mme Warzée ait déjà répondu partiellement à sa question!

Je poursuis en tâchant de me montrer précise. Parmi les actions entreprises par la Conférence interministérielle de l'Environnement, nous avons l'accord sur un premier tableau de répartition de compétences basée sur les voies d'entrée principales possibles des moustiques exotiques et la décision de mettre en œuvre un plan de surveillance et de contrôle des moustiques exotiques.

Concernant la problématique de la commune de Natoye, je me permets de vous rappeler que la gestion de ce type d'événement relève des compétences des communes et des Régions. Dès lors, il est inutile de se poser de grandes interrogations: la situation est claire

et nette.

Néanmoins, face à l'absence d'action spécifique pour éradiquer les moustiques, nous avons décidé d'élaborer un plan d'action en étroite collaboration avec l'administration de la commune de Hamois, l'Institut scientifique de Santé publique, l'Institut de médecine tropicale d'Anvers, la protection civile de Libramont et des experts spécialisés dans la démoustication.

L'action proprement dite a été mise en œuvre les 12 et 13 avril 2012. Elle a permis l'élimination des larves et des moustiques adultes présents sur le site. Des larves ont également été détectées dans un arbre à proximité de l'exploitation, ainsi que dans un fût d'eau de pluie dans une ferme de Vincon. Les mesures adéquates ont à chaque fois été prises.

Les produits biocides utilisés, pour lesquels une dérogation a été accordée à titre exceptionnel, sont en fait les plus adaptés pour le traitement de ces moustiques. Toute autre option insecticide aurait eu une efficacité faible sur cette espèce tout en présentant un profil de risques beaucoup plus important pour la santé humaine et environnementale. Ces produits sont par ailleurs recommandés par la communauté scientifique internationale ainsi que par l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte contre les moustiques exotiques; ils sont utilisés régulièrement en France et aux États-Unis.

Concernant la concertation avec les diverses administrations, l'administration communale a été étroitement associée à l'élaboration du plan d'éradication.

Parmi les principales conclusions que je tire de ces événements, je soulignerai la nécessité de mettre en place un plan d'action préventif et curatif. Le 18 juin dernier, la Conférence interministérielle de la Santé publique a décidé de mettre sur pied un groupe de travail en vue de maximiser les synergies sur ce dossier. Nous suivrons l'affaire de près.

Enfin, l'analyse de risque de mes administrations indique clairement que le risque pour la santé publique, en cas de prolifération de ces espèces exotiques, sont bien plus importants que les risques liés à une éradication.

03.05 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Je vous remercie, madame la ministre, pour la réponse. Je me réjouis de la mise en place de ce plan curatif et préventif, qui sera à disposition des communes. Par contre, je suis un peu plus sceptique sur votre proposition qui donne la responsabilité de cette action aux communes et aux Régions.

En ce qui concerne ma commune, nous avons écrit à l'ensemble des ministres, que cela soit de la Région, de la Communauté ou du fédéral: tous ont gentiment répondu par une lettre d'accusé de réception, mis à part le ministre Henry qui n'a pas répondu, et vous êtes la seule à être intervenue. Alors si aujourd'hui vous me dites que la prochaine fois vous n'interviendrez pas...

03.06 Laurette Onkelinx, ministre: Je n'ai pas dit cela. Je trouve effectivement que la Région aurait dû intervenir. Je suis très claire sur le sujet. Mais peu importe, quand il y a un danger... J'ai mis en branle tout un processus pour régler ce problème. Pour ne plus être confrontés à cela dans l'avenir, nous travaillons en Conférence interministérielle de la Santé publique pour que chacun puisse réaliser son job!

03.07 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Je vous remercie. Si notre expérience a pu servir à la mise en place d'un plan, c'est le principal!

L'incident est clos.